



MAIRIE DE

# La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Fax. 03.81.67.39.85 - Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

---

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 28 OCTOBRE 2015

Convocations du 26 octobre 2015

- **Présents tous les conseillers sauf M. Jérôme Chabod excusé.**

**Secrétaire : M. Florian GAIFFE.**

---

### **1. DELIBERATION : Contrat de déneigement avec PR3T**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal les offres de déneigement reçues. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'offre de la SARL PR3T à Charquemont pour un montant 300.00€ HT le passage.

### **2. DELIBERATION : Virements de crédits**

Madame Le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer une décision modificative permettant d'établir un virement de crédits dans le chapitre 011. La somme de 1 500€ est prise au compte D60621 (Combustibles) pour être transférée au D6232 (Cérémonie et culture). Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce sujet.

### **3. DELIBERATION : Subvention collègue René Perrot**

Madame Le Maire expose à l'assemblée le courrier du collègue demandant une subvention à la commune de La Chenalotte pour participer à un projet « découvertes ». Le Conseil Municipal décide de n'octroyer aucune subvention.

7 personnes contres et 2 abstentions.

### **4. DELIBERATION : Vente de bois**

Lors de la séance en date du 15 juillet 2015, par délibération n°184 le Conseil Municipal avait fait valoir son droit de préférence sur une parcelle boisée cadastrée Section ZC, numéro 9 située au lieudit « Clos Devant » pour une contenance de 16a 71ca. Après étude du dossier et avis de l'Organisation National de la Forêt (ONF), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne plus acheter cette parcelle.

## **5. Elections régionales :**

Les élections auront lieu les **06 et 13 décembre 2015** à la salle de vote des Tilleuls. Madame Le Maire rappelle que les procurations peuvent être établies dans toutes les gendarmeries du lieu du domicile (*ex : La Chenalotte : Le Russey ou Morteau*). Vous devez vous munir d'une copie de votre carte d'identité ainsi que celle du mandataire et d'un justificatif de domicile. De plus, nous vous rappelons que la personne recevant la procuration doit également être inscrite sur la liste électorale de la commune.

**Attention : le mandataire peut recevoir 2 procurations maximum.**

## **6. Préau :**

Madame Le Maire, présente la proposition de Cap Architecture et informe les Conseillers que les demandes de subvention ont été envoyées.

## **7. Fontaine :**

Madame Le Maire établit un compte rendu des travaux déjà réalisés. La pompe à eau sera installée au printemps prochain.

## **8. Compte-rendu :**

- ❖ Commission Syndicat des eaux du Plateau du Russey :

Le contrat est renouvelé auprès de Gaz et Eau pour douze années.

- ❖ Syndicat scolaire :

La présidente informe que des travaux ont été réalisés pendant les vacances d'été dans les classes des trois communes :

- ❖ Le Barboux : tableau interactif, stores, réfection du sol de la cour
- ❖ Noël-Cerneux : rénovation d'une des deux classes
- ❖ La Chenalotte : rénovation d'une des deux salles

## **Questions diverses :**

- ❖ La collecte pour la ligue contre le cancer a rapporté la somme de 2 233 EUR. Nous vous remercions pour votre générosité et l'accueil que vous avez réservé aux personnes chargées de cette collecte. L'argent récolté permettra d'améliorer les conditions de vie des malades et contribuera à développer la recherche contre le cancer.

## **RAPPEL A TOUS LES PROPRIETAIRES DE CHIENS**

Il est interdit de les laisser sans surveillance et errer seuls dans le village. Ils sont sous leur responsabilité. Ils doivent veiller à ce qu'ils ne pénètrent pas sur les autres propriétés. Ils doivent aussi prendre toutes les mesures nécessaires afin que des aboiements intempestifs ne viennent perturber le voisinage. Les déjections canines doivent être ramassées par les propriétaires.